

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 25 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Mathieu ARSALE - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER

Pouvoirs : Mathieu ARSALE à Jean-Marc BERNAY

Secrétaire nommée pour la séance : Sandrine DAVID

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle AB 237

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 237, située Le Bourg, d'une superficie de 405 m² ; et appartenant aux conjoints SALA.

→ Non préemption à l'unanimité.

3. PLUI - réflexions sur les projets communaux

Le PLUI en est à la phase de définition des projets, des zonages, des opérations d'aménagement et du règlement. Une réunion aura lieu à ce sujet le 3 février à 9 h en mairie. Il est demandé au Conseil Municipal de préparer cette réunion à l'aide d'un document transmis par la CoPLER : les points forts et les points faibles de la commune, les projets du conseil municipal pour le mandat...

4. Budget 2017 - réflexions sur les projets en investissement

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal fasse un point sur les projets qui pourraient être inscrits au budget en investissement :

- travaux d'agrandissement du préau
- réfection du pont en limite avec Pradines
- création d'un ossuaire au cimetière
- travaux de mise en accessibilité à l'église, et à la salle d'animation (toilettes, et sortie de secours sur la petite cours)

- travaux de voirie RN 7
- nettoyage du petit chemin qui longe l'ancienne carrosserie Geay
- amélioration de l'accès au filtre à sable à Falot
- sécurisation de l'accès à la lagune
- achat des plaques (numéros et noms des rues)

5. Suivi travaux commissions

- *Noms des rues* : Il y a 1 demi-journée de formation sur le logiciel de la poste demain matin.
- *Animation* : il y a eu une bonne participation des familles à l'arbre de Noël. Les membres du conseil municipal d'enfants ont apprécié de préparer les gâteaux. Une commission est créée pour le pique-nique. Les membres sont : Sandrine DAVID, Nicolas CHAPON, Paul MONCHANIN, Régis ROCH, Jean-Marc BERNAY. Elle se réunira le 7 février à 20 h. Il est proposé de mettre un rappel pour le pique-nique dans le journal lorsque la prochaine réunion de conseil municipal sera annoncée.

6. Questions et informations diverses

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 22 février à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 FEVRIER 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Mathieu ARSALE

Secrétaire nommée pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==*==*==*==*==*==*==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 9 voix POUR et 3 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER qui étaient absentes).

2. Voirie – classement et déclassement de voies après enquête publique

Le Conseil Municipal avait décidé de lancer une enquête publique pour :

- Le déclassement et la rétrocession des chemins situés « à FALOT » et « aux ETIVEAUX » ainsi que le classement du nouveau tracé du Chemin de FALOT se substituant au chemin déclassé.

- Le classement de la voie de desserte du lotissement la Roseraie dans le domaine public communal.

Cette enquête publique s'est déroulée du 5 au 20 janvier 2017. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et émet un avis favorable.

→ Approbation à l'unanimité.

3. Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2017

Nous avons reçu une facture de l'entreprise GVDL concernant la rénovation de la tête de mur du cimetière pour un montant de 3 248.64 € TTC. Il est possible de payer cette facture en investissement. Comme le budget 2017 n'est pas encore voté, il faut pour cela une délibération du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

4. Subvention au RPIC Lay/Neaux

Le RPIC Lay/Neaux a adressé une demande de subvention concernant un voyage scolaire de 3 jours et 2 nuits, dans le Puy de Dôme pour les CE1/CE2 et CM1/CM2. Le coût total de ce voyage est de 8 022 €. La participation des familles est de 1 890 € (42 élèves x 45 €).

Une subvention a été demandée au Conseil départemental et est estimée à 500 €. La somme restant à la charge du Sou des écoles est de 5 632 €.

→ Le Conseil Municipal décide, par 11 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER), d'accorder une subvention de 500 € au RPIC Lay/Neaux.

5. Don de la laveuse aux associations de la commune

La laveuse a été achetée par la commune en 2012, pour un montant de 1 434 € TTC. Les associations de la commune avaient alors participé financièrement à cet achat. Aujourd'hui, la machine ne fonctionne plus. Il est proposé d'en faire don aux associations de la commune. Le Comité des Fêtes a indiqué qu'il pourrait la faire réparer

→ Approbation à l'unanimité.

6. Agrandissement du préau - augmentation du montant des travaux

L'agrandissement du préau avait été prévu au budget 2016 pour un montant de 30 000 € TTC. Il est proposé de refaire la toiture existante pour la rehausser et la mettre à la même hauteur que la nouvelle toiture qui sera réalisée sur l'agrandissement. De plus, le coût de l'architecte et celui du terrassement n'avaient pas été prévus au départ.

Il est donc proposé d'augmenter le montant des travaux et de le passer à 40 000 TTC.

Ce montant se décompose comme suit :

Devis maçonnerie	GVDL :	9 847.55 € TTC
Devis charpente	SN CHAPON HYDRO-BAT :	22 600.26 € TTC
Devis terrassement	BALMONT TP :	5 153.40 € TTC
Devis architecte	CREA ECO :	1 740 € TTC
	TOTAL	39 341.21 € TTC

→ Approbation par 5 voix POUR (Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Isabelle SCOMPARIN - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL) ; 2 voix CONTRE (Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY) ; 5 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)

7. Suivi travaux commissions

- Voirie : Monsieur MATHELIN d'EUROVIA vient demain matin pour un nouveau devis concernant les travaux de voirie le long de la RN 7.

Il y aurait des fossés à créer au bord de certains chemins dans la campagne. Cela représente environ 400 ml, soit environ 2 000 €.

Le montant des travaux de réfection du pont qui se trouve en limite avec Pradines risque d'augmenter. Nous sommes en attente d'un nouveau devis.

- Animation : le carnaval aura lieu le samedi 4 mars. Les convocations vont être distribuées prochainement.

8. Questions et informations diverses

- L'alarme de l'église ne fonctionne plus. Un technicien de la société qui s'occupe de la maintenance s'est déplacé. Nous attendons ses conclusions.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 5 avril à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 AVRIL 2017 COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 5 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Mathieu ARSALE

Pouvoir : Mathieu ARSALE à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2016 – commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.

→ Approbation à l'unanimité

3. Approbation des comptes administratifs 2016 – commune et assainissement

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2016 pour le budget communal :

<i>Fonctionnement</i> :	Dépenses	312 180.06 €
	Recettes	397 116.80 €

<i>Investissement</i> :	Dépenses	141 287.76 €
	Recettes	200 813.28 €

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2016 pour le budget assainissement :

<i>Exploitation</i> :	Dépenses	21 650.09 €
	Recettes	18 461.47 €

<i>Investissement</i> :	Dépenses	25 039.32 €
	Recettes	18 693,00 €

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune. Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2016

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2016, qui est de 94 936.74 € est proposée en report de fonctionnement, au compte 002, pour la totalité, soit 94 936.74 €.

→ Approbation à l'unanimité

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2017.

Il est proposé de ne pas les augmenter.

→ Approbation à l'unanimité.

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

6. Demande de subvention de l'école publique de St Symphorien de Lay

L'école publique de St Symphorien de Lay a envoyé une demande de subvention pour financer deux voyages scolaires :

- Les CE1 et CE2 partiront 3 jours à Chadron (Haute-Loire) en mai. Dans ces classes, trois élèves de Neaux participeront à ce voyage.

- Les CM1 se rendront en vélo à Cublize en juin et visiteront notamment le musée Barthélémy Thimonier. Trois autres élèves de Neaux participeront également à ce séjour.

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200 €.

7. Demande de subvention du Comité des Fêtes

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour une subvention de 1 500 € pour le feu d'artifice.

→ Approbation à l'unanimité.

Il demande également l'éclairage public du village pendant la fête patronale (du vendredi au lundi soir) ; la mise à disposition des tables et chaises en bois sur leurs chariots (elles sont actuellement dans l'ancienne école) ; la mise à disposition des barrières de la commune pour la sécurité du vide grenier et du feu d'artifice ; ainsi que la participation de l'agent technique le lundi 24 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution.

Ces demandes sont acceptées, sauf la participation de l'agent technique qui n'est pas certaine.

8. Approbation des budgets primitifs 2017 - commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.

→ Approbation du budget communal par 9 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mathieu ARSALE - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID).

→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 395 386.74 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 214 217.97 €.

Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 21 669.95 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 92 775.22 €.

9. Modification du montant des indemnités de fonctions des élus

Un décret a modifié le barème de correspondance entre indices bruts et majorés.

A compter du 01/01/2017, l'indice terminal correspond à l'indice brut 1022, et non plus à l'indice 1015. Au 01/01/2018, il sera porté à 1027.

Ceci a pour conséquence, entre autres, de modifier le montant des indemnités de fonctions des élus locaux, qui est un pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

La délibération actuelle faisant référence expressément à l'indice 1015, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

→ Approbation à l'unanimité.

10. Augmentation de la part communale assainissement

Une part des factures d'eau est reversée par SUEZ à la commune :

- abonnement semestriel : 12.50 € HT
- sur les volumes consommés : 1.00 € HT

Cela vient en recettes de fonctionnement sur le budget assainissement.

La dernière augmentation de tarifs date de décembre 2012. Il est proposé d'augmenter la part communale afin d'équilibrer le budget assainissement, sans subvention du budget communal, comme c'est le cas actuellement.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mathieu ARSALE) d'appliquer les tarifs suivants :

- abonnement semestriel : 17.50 € HT
- sur les volumes consommés : 1.00 € HT

11. Augmentation du prix du repas pour le restaurant scolaire du RPIC Lay/Neaux

Actuellement, le prix du repas est de 4.70 €. La commune participe à hauteur de 2 € et refacture le repas aux familles pour 2.70 €. Il est proposé d'augmenter la participation des familles à 3.50 € le repas, comme pour les enfants de Lay.

Le Conseil Municipal décide, par 9 voix POUR, 3 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID) et 1 abstention (Isabelle SCOMPARIN) d'augmenter la participation des familles à 3.10 € le repas, à compter de la rentrée de septembre 2017.

12. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle A 518 - L'Etang

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 518, située L'Etang, d'une superficie de 970 m², sur laquelle se trouve une maison d'habitation ; appartenant à monsieur Gérard LIANGE.

→ Non préemption à l'unanimité.

13. Installation classée « Les Carrières du Roannais » à Parigny - avis du Conseil Municipal

Une enquête publique va se dérouler du 15 avril au 15 mai 2017 concernant le renouvellement de l'autorisation et l'extension de la carrière de roches dures de Parigny. La commune de Neaux est concernée par le périmètre d'affichage et le conseil municipal doit être consulté pour avis.

Les documents utiles à la consultation et à la publicité sont consultables en mairie.

→ Avis favorable à l'unanimité.

14. Proposition de convention avec l'Arche de Noé et l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats

La ville de Roanne a signé une convention avec l'Arche de Noé et l'association 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats. L'objet est le suivant : la ville de Roanne procède à des captures de chats errants. Elle les conduit ensuite chez un vétérinaire qui vérifie leur identification. Si les chats sont déjà identifiés, ils sont rendus à leur propriétaire. Si ce n'est pas le cas, ils sont identifiés au nom de la fondation 30 millions d'amis, puis stérilisés et relâchés sur le site où ils ont été capturés. Cela permet de réduire la population de chats due à la reproduction. Cela évite aussi que d'autres chats ne viennent en remplacement. Les chats présents continuent à éliminer les rats, souris...

Le coût de la stérilisation est pris en charge par la fondation 30 millions d'amis et l'Arche de Noé. Ce qui est à la charge de la commune est la capture des animaux et le transport chez le vétérinaire.

La ville de Roanne nous a transmis cette convention dans le cas où la commune de Neaux serait également intéressée par ce dispositif.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas mettre en place ce dispositif.

15. Proposition de concert de carillon

L'association du Carillon Rhônalpin propose un concert de carillon à Neaux le vendredi 21 juillet à 18 h. Une participation de la commune est demandée pour 300 €.

→ Approbation à l'unanimité.

16. Suivi travaux commissions

- Voirie : le marché avec la CoPLER s'est terminé au 31 décembre 2016. La CoPLER ne souhaite pas le remettre en place. Il est donc proposé aux communes qui le souhaitent de se regrouper pour faire un marché commun. La commune est intéressée.

Concernant les travaux de réfection du pont qui se trouve en limite avec Pradines, nous avons reçu un nouveau devis de 99 201.60 € HT, soit 119 041.92 € TTC. Deux autres devis vont être demandés.

- Fleurissement : les 4 pots achetés à la ville de Roanne ont été récupérés ce matin. Les fleurs ont été plantées. Il est possible de fabriquer les bancs extérieurs en bois, plutôt que de les acheter. Les services techniques espaces verts de la CoPLER ont fourni les plans.

- Bâtiments : le permis de construire a été déposé pour les travaux sur le préau.

- Noms des rues : la commission s'est réunie hier avec M. RODAMEL de La Poste.

- Pique-Nique : un devis a été demandé chez un traiteur : 4.90 €/personne pour 2 salades, 1 part de melon, 1 tranche de viande froide. Les fromages seraient pris chez DENOYEL, le pain et les tartes à la boulangerie de Neaux.

- *Animation* : le prochain numéro du novalien est commencé. Il devra être terminé pour le 5 juin, pour qu'il puisse être distribué avant la fête patronale. Il faut prévoir d'imprimer plus d'exemplaires (275 au lieu de 250). La commission se réunira le 20 avril à 20 h.

La chasse aux œufs aura lieu ce samedi.

17. Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire a eu un RDV hier concernant la fibre optique. Il a fait le point sur les prises personnelles et professionnelles qui seront installées dans les bâtiments.

- La société ElanCité auprès de laquelle les radars pédagogiques ont été achetés informe que la garantie se termine au 14 octobre 2017 et propose un contrat pour 199 € HT/an. Les détails du contrat seront demandés.

- Un séminaire sur la fusion des 3 communautés de communes (CoPLER, Communautés de communes du pays d'Urfé, et Val d'Aix Isable) aura lieu le 7 avril à St Georges de Baroille.

- Le 27 avril, à partir de 9 h 30, Clothilde ROBIN, candidate aux élections législatives, viendra avec un camion. Elle s'installera à côté de la boulangerie, le long de la RN 7.

- Il est signalé que le terrain situé derrière le bâtiment de l'ancienne entreprise PERRET-DUBANCHET est jonché de déchets divers (sacs en plastique...).

- Les panneaux d'affichage pour les élections avaient été installés le long du mur des SCOMPARIN, mais ils sont tombés. Ils seront attachés au grillage de la maison GUILLOT (ils ont donné leur accord).

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 10 mai à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 30 JUIN 2017 COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 30 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Isabelle SCOMPARIN - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Marie VIDAL
Jean-Marc BERNAY à Fabienne BEAUJEU
Violaine PATISSIER à Frédéric MAINAS

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 11 voix POUR et 1 abstention (Nicolas CHAPON qui était absent).

2. Désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Le Conseil Municipal doit désigner, parmi ses membres, 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre prochain.

Mise en place du bureau électoral :

- Monsieur le Maire : Président
- Marie VIDAL : secrétaire
- Les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents : Paul MONCHANIN, Nicole MEYRIEUX, Mathieu ARSALE, Nicolas CHAPON.

Election des délégués :

Candidats : Marie-Jeanne BLANDIN → 10 voix
Sandrine DAVID → 7 voix
Fabienne BEAUJEU → 6 voix
Régis ROCH → 5 voix
Nicole MEYRIEUX → 5 voix
1 vote blanc

La majorité absolue étant de 6 voix, sont élus délégués au premier tour : Marie-Jeanne BLANDIN, Sandrine DAVID, Fabienne BEAUJEU.

Election des suppléants :

Candidats : Nicole MEYRIEUX → 11 voix
Nicolas CHAPON → 11 voix
Mathieu ARSALE → 11 voix
1 vote blanc

La majorité absolue étant de 6 voix, sont élus suppléants au premier tour : Nicole MEYRIEUX, Nicolas CHAPON, Mathieu ARSALE.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 326, AB 21 et AB 16

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 326, AB 21, AB 16, situées Le Faubourg, d'une superficie totale de 271 m² ; appartenant à monsieur Alain BITTAN et à madame Colette CLIER.

→ Non préemption à l'unanimité

4. Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne pour les travaux d'agrandissement du préau communal

Madame ROTKOPF, conseillère régionale, a indiqué qu'elle pourrait subventionner les travaux d'agrandissement du préau à hauteur de 10 500 €. Le Conseil Municipal doit délibérer pour demander cette subvention.

→ Approbation à l'unanimité

5. Programme voirie 2017/2018 – groupement de commandes – choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rattaché à la dernière réunion (du 10 mai 2017) une délibération approuvant le projet de groupement de commandes avec les communes participantes.

Le marché que nous avons avec Eurovia par l'intermédiaire de la Copler étant terminé depuis fin décembre 2016, Neaux s'est regroupée avec 7 autres communes afin de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2017/2018. Cordelle est coordinatrice du dossier, et OXYRIA est le bureau d'études qui a analysé les offres. Suite à la publication du marché, 3 entreprises ont répondu. Le classement des offres est le suivant :

- ✓ 1^{er} : EUROVIA avec 75.94/100
- ✓ 2^e : COLAS avec 62.08/100
- ✓ 3^e : EIFFAGE Routes avec 56.82/100

Il est donc proposé de retenir EUROVIA.

→ Approbation à l'unanimité

6. Proposition d'achat de jeux pour enfants

Des devis ont été demandés pour de nouveaux jeux sur l'aire pour enfants (à destination des tout petits):

- JPP DIRECT :	8 796.02 € TTC
- GPE GAME PLAY ENJOY :	22 039.80 € TTC

Un devis a également été demandé chez AGRI SUD EST pour du grillage et des piquets afin de clôturer l'aire de jeux : 215.37 € TTC.

Il est possible de demander une subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne pour ce projet.

→ Approbation du projet et de la demande de subvention par 7 voix POUR et 5 voix CONTRE (Mathieu ARSALE - Nicolas CHAPON - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Frédéric MAINAS).

7. Suivi travaux commissions

- Noms des rues : une prochaine réunion aura lieu le 19 juillet à 20 h 30.
- Bâtiments : les travaux d'agrandissement du préau devraient débuter en octobre.
- Animation : le concert de carillon aura lieu le 21 juillet à 18 h.

8. Questions et informations diverses

- L'acquisition du chemin privé à la Pinée est en cours, mais nous sommes en attente de la succession de Mme Marcelle PERRET.
- Mme VERGIAT ne souhaite pas bénéficier d'une indemnité pour le gardiennage de l'église.
- Nicole MEYRIEUX informe qu'elle a nettoyé le cimetière.
- L'école publique de St Symphorien de Lay a envoyé un courrier de remerciements suite à la subvention accordée par le Conseil Municipal.
- La facture d'électricité de la salle d'animation reçue récemment montre une hausse importante de la consommation (son montant est de 4 001.19 €).
- Monsieur le Maire donne lecture du rapport du conseil de discipline concernant l'agent technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 6 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS

Pouvoirs : Frédéric MAINAS à Jean-Marc BERNAY

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=*=

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE (Frédéric MAINAS) et 2 abstentions (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER qui étaient absents).

2. Information de la démission de deux membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de deux de ses membres : Isabelle SCOMPARIN et Mathieu ARSALE. Ces démissions ont été transmises au Préfet. Cela porte à 11 le nombre de conseillers.

Mathieu ARSALE était le délégué titulaire au Syndicat Rhône Loire Nord. Jean-Marc BERNAY qui était suppléant devient donc titulaire ; Et Nicole MEYRIEUX devient suppléante.

Un courrier de la sous préfecture est arrivé en Mairie, informant M. le Maire que dans le cas d'une nouvelle démission, une élection municipale partielle serait obligatoire car le Conseil Municipal aurait alors perdu 1/3 de ses membres.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle A 1255

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle A 1255 située La Pinée, d'une superficie de 1 113 m² ; appartenant à monsieur et madame Paul PERRET. Il s'agit d'un terrain à bâtir.

→ Non préemption par 9 voix POUR et 1 abstention (Violaine PATISSIER).

4. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2016 établi par le Syndicat Rhône Loire Nord.

→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux communes de Haute-Loire sinistrées par des intempéries en juin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de la Haute Loire. En effet, au mois de juin, de violentes intempéries ont frappé le sud de la Haute-Loire. 19 communes ont été touchées par des inondations. Monsieur le Maire propose de faire un don de 3 000 € pour les aider dans la reconstruction.

→ 2 CONTRE (Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY) ; 3 POUR 3 000 € (Régis ROCH - Paul MONCHANIN- Nicole MEYRIEUX) ; 5 POUR 1 500 € (Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Marie VIDAL - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID)

La commune fera donc un don de 1 500 €.

6. Remboursement de frais kilométriques à monsieur le Maire

Monsieur le Maire a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la convocation du Conseil de Discipline le 22 juin concernant l'agent technique. Il était accompagné de Paul MONCHANIN et Marie-Jeanne BLANDIN. Il demande le remboursement des frais kilométriques pour un montant de 62 €.

→ Approbation par 7 voix POUR et 3 voix CONTRE (Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Frédéric MAINAS).

7. Suivi travaux commissions

- Finances : une réunion est prévue mardi 12 septembre pour faire le point sur les crédits consommés.
- Noms des rues : une réunion est prévue le 13 septembre à 20 h 30.
- Bâtiments : le chauffe-eau de la salle d'animation a été changé. Il avait grillé au moment de la fête patronale. Le plâtrier est en train de refaire le plafond qui a été abîmé. Le chauffe-eau de la mairie a également été changé.
- Animation : une réunion est prévue demain à 18 h 30 pour faire le point sur les cadeaux de Noël, et peut-être prévoir un conseil municipal d'enfants. Un spectacle organisé par la CoPLER aura lieu à la salle d'animation les 10 et 11 mars.
- Voirie : une réunion est prévue le samedi 16 septembre à 8 h 30 pour faire le tour des chemins de la commune afin de voir les travaux à réaliser. Les travaux de goudronnage des trottoirs sur une partie de la RN 7 sont repoussés ; car il y a des travaux de réfection du réseau d'assainissement à réaliser avant. Nous sommes dans l'attente d'un devis pour ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 4 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 4 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR, et 2 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS qui étaient absents).

2. Travaux de réfection du réseau d'assainissement collectif RN 7

Des travaux de voirie étaient prévus au budget pour la réfection des trottoirs dans le Bourg le long de la RN7. Mais la SDEI nous a informés que le réseau d'assainissement n'était pas en bon état. Certains tuyaux sont fissurés, donc les eaux de pluie passent et se retrouvent dans la lagune. Il faut donc effectuer des travaux de réfection de ce réseau d'assainissement avant de réaliser les travaux de voirie. Deux devis ont été demandés :

- SADE : 33 636 € TTC
- LMTP : 118 093.80 € TTC

→ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la SADE.

3. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2016

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement doit être présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en Mairie et a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

→ Approbation à l'unanimité.

4. Désignation d'un représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite

L'année dernière, le conseil Municipal avait désigné Mathieu ARSALE comme représentant concernant l'accessibilité voirie et bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Suite à sa démission, il convient de désigner un autre représentant. Marie VIDAL se porte volontaire.

→ Approbation à l'unanimité

5. Proposition d'aide aux victimes de l'ouragan IRMA

Nous avons reçu de l'AMF un appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA. Monsieur le Maire propose de faire un don de 1 500 € pour les aider dans la reconstruction.

→ Approbation à l'unanimité

6. PLUI

Monsieur le Maire informe le conseil des avancées du PLUI, en ce qui concerne la commune. C'est le bureau d'études EPURES qui est chargé du dossier par la CoPLER.

7. Suivi travaux commissions

- Finances : Fabienne BEAUJEU fait un point sur les crédits consommés par rapport aux prévisions.
- Noms des rues : lors de la prochaine réunion, la commission fera ses propositions et le conseil municipal devra voter.
- Fleurissement : plusieurs massifs vont être refaits.
- Animation : une grande partie des cadeaux de Noël ont été achetés. Sandrine DAVID fait un compte rendu du dernier conseil municipal d'enfants.
- Voirie : l'entreprise DELOMBRE doit bientôt commencer les travaux sur l'ancienne voie de chemin de fer.

8. Questions et informations diverses

- Jean-Marc BERNAY fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Rhône Loire Nord à laquelle il a assisté.
- Une réunion du CCAS est prévue le mardi 7 novembre à 19 h.
- Paul MONCHANIN demande s'il est possible de réfléchir au devenir du bâtiment de l'ancienne école.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 22 novembre à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 29 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoir : Marie-Jeanne BLANDIN à Paul MONCHANIN

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Violaine PATISSIER qui était absente).

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelle AB 312 « Lotissement de Valorge »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 312 située « Lotissement de Valorge », d'une superficie de 365 m² ; appartenant à la SA d'HLM Cité Nouvelle (Toit Familial). Il s'agit d'une maison d'habitation.

→ Non préemption à l'unanimité.

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner - parcelles AB 133 - 134 - 136 « La Croix »

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 133 - 134 - 136 situées « La Croix », d'une superficie respective de 175 m² - 14 m² - 704 m² ; appartenant à madame BESSON Sylvia. Il s'agit d'une maison d'habitation.

→ Non préemption à l'unanimité.

4. Avenant à la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG 42

Le Centre de Gestion peut recevoir délégation des collectivités pour effectuer à leur place les tâches inhérentes à la retraite de leurs agents CNRACL.

Les conventions en cours arriveront à échéance le 31 décembre 2017. Aussi, il est nécessaire de renouveler cette convention.

Toutefois, la convention de partenariat avec la CNRACL s'achève également au 31 décembre prochain. Mais, la nouvelle convention effective au 1^{er} janvier 2018 n'est pas finalisée à ce jour.

Aussi, plutôt qu'une nouvelle convention, le CDG 42 propose un avenant aux collectivités ayant confié cette mission au Centre de Gestion afin de prolonger les effets de l'acte initial sur l'année 2018, celui-ci étant cependant réactualisé avec les nouveaux tarifs adoptés en Conseil d'Administration. Monsieur le Maire présente l'avenant qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

5. Mise à jour du document unique

Le document unique a été mis en place en 2015. Il a été mis à jour, afin d'intégrer notamment l'accident de service survenu en début d'année, l'achat d'un téléphone portable avec une touche urgence pour l'agent technique, le rangement du local technique, la formation habilitation électrique dispensée à l'agent technique...

Le document unique a été présenté au Comité Technique Intercommunal (CTI) placé auprès du CDG 42 et il a reçu un avis favorable. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

6. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le RIFSEEP est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique. En effet, le système de primes était très complexe. Elles étaient basées sur le grade de l'agent. Avec le RIFSEEP, il y a une cotation des postes de travail en fonction des compétences nécessaires, du niveau de responsabilité et d'expertise, de l'expérience professionnelle. Le CDG 42 propose une cotation des postes adaptée aux petites communes ; c'est sur cette base qu'a été établi le projet de RIFSEEP.

Il a été présenté au Comité Technique Intercommunal du CDG 42 et reçu un avis favorable. Le projet de délibération a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

7. Plan de formation mutualisé 2018/2020 élaboré par le CDG 42 et le CNFPT

La loi Egalité-citoyenneté du 27 janvier 2017 rend obligatoire la présentation à l'organe délibérant du plan de formation. Cette loi a aussi réaffirmé l'importance du plan de formation comme un outil majeur et principal de formalisation de l'expression des besoins de formation collectifs et individuels.

Aussi, après validation du Comité Technique Intercommunal, le plan de formation pluriannuel (2018-2020) mutualisé élaboré par le CDG 42 et le CNFPT Antenne de la Loire est désormais disponible pour l'ensemble des collectivités. Il présente une offre de formation adaptée aux besoins de compétences des agents des petites collectivités et donne une priorité à la territorialisation des actions. Il a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité.

8. Décision modificative de virements de crédits sur le budget communal

Il manque des crédits au chapitre 012 (charges de personnel). Il est proposé de faire un virement de crédits de 4 000 € du compte 6135 (locations mobilières) chapitre 011 (charges à caractère général) vers le compte 6413 (personnel non titulaire) chapitre 012 (charges de personnel).

→ Approbation à l'unanimité.

9. Dissolution du CCAS

La loi NOTRe de 2015 a rendu facultatif le CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Il peut ainsi être dissout par délibération du Conseil Municipal. Comme le budget du CCAS est équilibré tous les ans par une subvention du budget communal, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS. Dans ce cas, c'est la commune qui exerce les attributions dont le CCAS avait la charge. Il est proposé de créer une commission extra municipale composée des membres nommés et élus du CCAS dissout ; à savoir Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Marie Thérèse DALLERY - Dominique GIVRE - Marie VIDAL Monique GUILLOT - Frédéric MAINAS - René PELOSSE.

Ces derniers ont déjà été informés par Monsieur le Maire et il n'y pas eu d'objection.

→ Approbation à l'unanimité.

10. Modification des statuts de la CoPLER relative aux compétences eau potable, assainissement non collectif, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le conseil communautaire a approuvé une modification des statuts de la CoPLER afin d'intégrer 3 nouvelles compétences au 1er janvier 2018 : eau potable, assainissement non collectif, et GEMAPI. Monsieur le Maire présente la note de synthèse qui a été transmise aux membres du Conseil Municipal.

- Modification statutaire pour la compétence GEMAPI → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence assainissement non collectif → Approbation à l'unanimité.
- Modification statutaire pour la compétence eau potable → 4 voix POUR (Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER) ; 4 voix CONTRE (Paul MONCHANIN - Marie-Jeanne BLANDIN - Marie VIDAL - Sandrine DAVID) ; 3 abstentions (Régis ROCH - Fabienne BEAUJEU - Jean-Marc BERNAY) → modification non approuvée.

11. Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Le Conseil Municipal apporte quelques modifications. Il reste quelques points à vérifier avec La Poste.

Pour l'achat des plaques des noms des rues et des numéros des maisons, 3 devis ont été demandés :

- Guillard Enseignes : 13 546 € TTC
- KROMM GROUP : 10 653 € TTC
- Signaux Girod : 11 849.10 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Signaux Girod, car le commercial est venu en mairie pour présenter sa proposition ; alors que KROMM GROUP qui est moins cher, a refusé de se déplacer en mairie et a préféré établir son devis uniquement par téléphone et mail.

Les couleurs choisies sont :

- Ecriture bordeaux sur fond beige pour les plaques noms des rues
- Ecriture blanche sur fond bordeaux pour les numéros des maisons

12. Demande de subvention pour 2018 au Conseil Général au titre des amendes de police

Les demandes de subvention « voirie » 2018 d'une manière générale doivent être déposées avant le 31 décembre au Conseil Général. L'acquisition de panneaux pour les noms des rues et de plaques pour les numéros des maisons est éligible aux amendes de police.

→ Approbation de la demande de subvention à l'unanimité.

13. Révision des tarifs communaux pour 2018

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs pour 2018. Ils seront donc les suivants :

INTITULÉS	TARIFS (au 1er janvier 2018)	
Location salle d'animation (pour 150 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	220,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	250,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (sans vaisselle)	380,00 €	
Personnes et associations extérieures à la Commune (avec vaisselle)	440,00 €	
Réunions	100,00 €	
Vin d'honneur (habitants de Neaux uniquement)	50,00 €	
Nettoyage (si non effectué)	120,00 €	
Location 1 table + 4 chaises (habitants de Neaux uniquement) (4 personnes par table)	5,00 €	
Caution pour location 1 table + chaises	50,00 €	
Une caution sera demandée pour toute location	500,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Location salle des associations (pour 50 personnes)		
Habitants de Neaux (sans vaisselle)	80,00 €	
Habitants de Neaux (avec vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (sans vaisselle)	100,00 €	
Personnes extérieures à la Commune (avec vaisselle)	120,00 €	
Caution pour location	250,00 €	
Caution pour le ménage	120,00 €	
Concessions cimetière		
	Simple	Double
Pour 15 ans	75,00 €	150,00 €

Pour 30 ans	150,00 €	300,00 €
Pour 50 ans	250,00 €	500,00 €
Columbarium		
Jardin du souvenir	80 € + plaque à la charge de la famille	
Cavurne au sol pour 15 ans	180,00 €	
Cavurne au sol pour 30 ans	360,00 €	
Cavurne au sol pour 50 ans	600,00 €	
Case columbarium pour 15 ans	400,00 €	
Case columbarium pour 30 ans	800,00 €	
Case columbarium pour 50 ans	1 000,00 €	
Participation raccordement assainissement	1 400,00 €	
Sacs poubelle (le rouleau de 25 sacs)	5,00 €	
Photocopie	0,25 €	
Droit de place		
Stationnement des véhicules ou bancs ou autres installations utilisant le domaine public pour l'exercice d'une activité commerciale	20,00 €	
Installation anticipée des forains	20.00 € la semaine	

14. Motion relative à l'article 52 du projet de loi de finances 2018 concernant la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président d'OPHEOR (Office Public de l'Habitat à Roanne) demandant au Conseil Municipal s'il acceptait d'adopter une motion contre la baisse des loyers équivalente à la baisse des APL dans les logements sociaux.

→ Non approbation à l'unanimité.

15. Projet concernant le bâtiment de l'ancienne école

Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise BALMONT pour la démolition de l'ancienne école (15 360 € TTC). Cela permet d'avoir une idée. Il propose de réhabiliter le bâtiment en créant un atelier pour les services techniques et un local pour le Comité des Fêtes. Ce dernier remplacerait le local actuel du Comité qui pourrait ainsi servir à ranger les tables et les chaises de la salle d'animation. A l'étage, il propose une salle pour les jeunes et une bibliothèque ou une salle de réunions.

Il est proposé de réfléchir et finaliser le projet sur 2018 pour commencer les travaux sur 2019. Il est également proposé de demander à des écoles d'architecture s'il est possible de faire travailler des élèves sur ce projet.

16. Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) en faveur des personnes en situation de handicap

Aux termes de l'ordonnance du 26 septembre 2014, il appartient à tout propriétaire exploitant d'ERP :

- de justifier du respect par celui-ci des exigences d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap

- ou d'engager les démarches d'autorisations administratives pour entreprendre des travaux ou aménagements pour les rendre accessibles.

La salle d'animation et notamment les toilettes ne sont actuellement pas accessible aux personnes en situation de handicap. Il sera donc nécessaire de réaliser des travaux.

Une personne qui siège à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et une représentante départementale élue pour l'aide des personnes en situation de handicap, sont venus sur place afin de nous conseiller sur les aménagements nécessaires. Deux architectes ont été consultés à ce sujet pour des devis.

Concernant les toilettes de la salle d'animation, il sera nécessaire de fermer la partie auvent car il n'y a pas suffisamment de place pour tourner dans l'entrée en fauteuil actuellement.

17. Suivi travaux commissions

- *Animation* : le conseil municipal d'enfants s'est réuni samedi dernier. Ses membres vont préparer le goûter de l'arbre de Noël. Pour cette occasion, le déguisement de Père-Noël est commandé, ainsi qu'un château gonflable et une piscine à balles pour les plus petits.

Les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 5 janvier.

Il y aura une journée crêpes le 9 février à la salle des associations.

La journée pique-nique devrait être reconduite cette année, la date du 16 juin est retenue.

Une paëlla est proposée.

Le novalien est presque terminé.

- *Voirie* : l'entreprise DESPORTE a effectué le fauchage des accotements, et a débroussaillé le chemin d'accès au filtre à sable à Falot. L'entreprise BALMONT a ensuite mis du raboutage sur ce chemin, ainsi que des glissières pour évacuer l'eau en cas de pluie. L'entreprise DELOMBRE a réalisé des travaux de voirie sur l'ancienne voie de chemin de fer.

18. Questions et informations diverses

- Le placard à vaisselle de la salle des associations a été changé.

- Les travaux eau et assainissement le long de la RN 7 vont débuter lundi prochain.

- L'AMF 43 a envoyé un courrier de remerciements suite au don du Conseil Municipal pour les intempéries.

- Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion sur la fibre optique aujourd'hui à St Symphorien de Lay.

- Un devis a été demandé pour des cages de foot avec filet + filet pare-ballon (suite à la demande du Conseil Municipal d'Enfants) : coût total 3 094.78 € TTC ; ou 995.23 € TTC sans filet pare-ballon. Il est décidé de ne pas prendre le filet pare-ballon pour le moment.

- Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention de mutualisation avec la CoPLER dans les mêmes conditions qu'actuellement, sauf la durée qui passe de 2 ans à 3 ans renouvelable 1 année, et le ticket d'entrée pour une nouvelle adhésion à 3 000 €.

→ Approbation à l'unanimité.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 13 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absente excusée : Marie VIDAL

Pouvoir : Marie VIDAL à Régis ROCH

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=*=*=*=*=*=*=*=

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les noms des rues.

1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR, et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN qui était absente).

2. Modification statuts CoPLER compétence eau potable

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la CoPLER : Le conseil communautaire du 30 novembre a décidé de reporter sa délibération au sujet de la modification des statuts de la CoPLER concernant la compétence eau potable. Par conséquent, la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre sur ce point devient caduque.

3. Panneau Pocket

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé d'adhérer à l'application Panneau Pocket : les informations, alertes et événements concernant la commune arrivent dans les Smartphones. Panneau Pocket est illimité et gratuit pour tous sans exception. Dès que l'application est téléchargée, il suffit de balayer l'écran pour faire défiler les informations concernant la commune. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain novalien.

4. Modification de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel

Monsieur le Maire propose de modifier l'étendue de la régie « photocopies, sacs poubelle, cantine » afin de rajouter la vente de sacs de sel à 4.50 € le sac de 25 kg.

→ Approbation à l'unanimité.

Point rajouté à l'ordre du jour : Choix des noms des rues

La commission présente le projet avec les noms des différentes rues, ainsi que les numéros des maisons. Quelques modifications ont été faites par rapport à la dernière réunion et suite au RDV avec La Poste.

→ Approbation des noms des rues à l'unanimité.

5. Suivi travaux commissions

- Animation : l'arbre de Noël aura lieu samedi. Il y aura notamment un clown, un château gonflable, une piscine à balles.

Le novalien est parti à l'imprimerie.

- Voirie : l'entreprise BALMONT est en train de réaliser des travaux aux Crêts sur un chemin rural.

L'ancienne voie de chemin de fer est en très mauvais état vers M. PELTIER et ses locataires. Il faut voir ce qu'il est possible de faire.

6. Questions et informations diverses

- L'entreprise PJA réalisera les travaux d'arbres le long de la RN 7 fin janvier. Il faut voir avec la DIR s'il est possible de replanter des arbres à la place de ceux qui sont morts.

- Monsieur le Maire a eu un RDV avec une personne du SIEL pour voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer le chauffage à la salle d'animation

- Monsieur le Maire a rencontré un architecte concernant les travaux à réaliser pour rendre accessible les toilettes de la salle d'animation aux personnes en situation de handicap.

- Nous avons eu un devis de la SOCOTEC pour réaliser un diagnostic accessibilité des différents ERP : 2 880 € TTC + 900 € TTC assistance AD'AP.

- Une réunion d'Adjointes aura lieu mardi 19 décembre à 9 h.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au mercredi 24 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.